

Rectificatif

Générale

colonial

## Rectificatif n° 74-1866/SG/FP la décision n° 74-1743/SG/FP du 13 novembre 1974 .

n° 74-1866/SG/FP la

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
28 novembre 1974

Numéro JO  
n° 24 du 26/12/1974

Date du numéro  
26 décembre 1974

### TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de :

#### Art. 1er

— Une permission libérable de quarante cinq jours à passer à Esbly (77 450) – rue de Lesches – Coupvray – est accordée pour compter du 16 novembre 1974, à M. Jean-François Taberlet,

#### Art. 2

— Avant son départ du Territoire prévu le 16 novembre 1974.

#### Art. 3

— Une réquisition de passage Djibouti-Paris par voie aérienne en classe touriste sera délivrée à M. Jean-François Taberlet, rapatriable pour compter du 16 novembre 1974, pour être libéré de son service national le 31 décembre 1974. Lire :

#### Art. 1er

— Une permission libérable de quarante jours à | passer à Esbly (77 450) – rue de Lesches – Coupvray – est accordée pour compter du 21 novembre 1974, à M. Jean-François Taberlet.

#### Art. 2

— Avant son départ du Territoire prévu le 21 novembre 1974.

#### Art. 3

— Une réquisition de passage Djibouti-Paris par voie aérienne en classe touriste sera délivrée à M. Jean-François Taberlet, rapatriable pour compter du 21 novembre 1974, pour être libéré de son service national le 31 décembre 1974.